

PREFET DE L'HERAULT

Direction départementale des territoires et de la mer Service eau risques et nature

Arrêté n° DDTM34-2017-10-08901 portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du fleuve Hérault

Préfet de l'Hérault, Officier de la Légion d'Honneur, Officier dans l'ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment l'article L212-4 ainsi que les articles R212-29 à 34 ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre POUËSSEL en qualité de Préfet de l'Hérault ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée-Corse approuvé par le Préfet Coordonnateur de Bassin le 21 décembre 2015 ;

VU l'arrêté interdépartemental n°1999-01-4406 du 13 décembre 1999 délimitant le périmètre du SAGE Hérault modifié par l'arrêté interdépartemental n°2011-01-2097 du 28 septembre 2011 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2009-I-4164 du 23 décembre 2009 portant composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Hérault ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2016-09-07676 du 26 septembre 2016 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Hérault ;

VU les délibérations des collectivités membres du collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux désignant les représentants pour siéger à la CLE ;

CONSIDÉRANT la réorganisation des établissements publics de coopération intercommunale suite au schéma départemental de cohérence intercommunal validé fin 2015 par le Préfet, il convient de mettre à jour la composition de cette instance,

SUR proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer,

ARRETE:

ARTICLE 1:

La composition de la CLE est modifiée comme suit :

A/ Collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux

es représentants de la Région ou du Département		
REGION LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI PYRENEES	2	Béatrice NEGRIER
		Jean-Luc BERGEON
DEPARTEMENT DU GARD	1	Martin DELORD
		Marie PASSIEUX
DEPARTEMENT DE L'HERAULT	4	Julie GARCIN-SAUDO
		Jacques RIGAUD
		Jean-François SOTO
es communes du Gard		
LE VIGAN	1	Pierre MULLER
SAINT-LAURENT-LE-MINIER	1	André ROUANET
es communes de l'Hérault		
GANGES	1	Gérard MESSIEZ-PETIT
LODEVE	1	Pierre LEDUC
GIGNAC	1	Olivier SERVEL
CLERMONT L'HERAULT	1	Marc DUBOIS
PEZENAS	1	Philippe MARTINEZ
AGDE	1	Véronique SALGAS
es représentants des établissements publics locaux	1	
COMMUNAUTE DE COMMUNES du GRAND PIC ST-LOUP	1	Philippe DOUTREMEPUICH
COMMUNAUTE DE COMMUNES du LODEVOIS et LARZAC	1	Joëlle GOUDAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES de la VALLEE de L'HERAULT	1	Agnès CONSTANT
COMMUNAUTE DE COMMUNES du CLERMONTAIS	1	Christian RIGAUD
COMMUNAUTE DE COMMUNES AVANT MONTS CENTRE HERAULT	1	Jacques HUC
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANNEE	1	Régis VIDAL
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANNEE	2	Gwendoline CHAUDOIR
COMMON TO LE D'ACCESMENTATION PENTAGE MEDITENTATION	2	Jean MARTINEZ
SIVU GANGES LE VIGAN	1	Richard LEPROVOST
SYNDICAT MIXTE du SCOT du BITERROIS	1	Serge PESCE
SYNDICAT MIXTE DEVELOPPEMENT PAYS COEUR D'HERAULT	1	Marie-Christine BOUSQUET
SYNDICAT MIXTE BASSIN du FLEUVE HERAULT	1	Christophe MORGO
SYNDICAT MIXTE ETUDES et TRAVAUX de L'ASTIEN	1	Alain HUC
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE THAU	1	Jean-Claude GROS
SYNDICAT MIXTE du GRAND SITE SALAGOU - CIRQUE de MOUREZE	1	Bernard GOUJON
SYNDICAT INTERCANTONNAL du PAYS VIGANAIS	1	Roland MONTEL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU du BAS LANGUEDOC	1	Georges NIDECKER
SYNDICAT MIXTE des EAUX de la VALLEE de L'HERAULT	1	Jacky GALABRUN
TOTAL	27	

Bâtiment Ozone, 181 place Ernest Granier – CS 60 556 - 34 064 Montpellier cedex 02 $\,$

B/ Collège des usagers

COMMERCE ET INDUSTRIE	1
CHAMBRE AGRICULTURE HERAULT	
CHAMBRE AGRICULTURE GARD	
FEDERATION DE LA COOPERATION VINICOLE LANGUEDOC-ROUSSILLON	
SYNDICAT DES VIGNERONS DE L'HERAULT VINIFIANT EN CAVE PARTICULIERE	
du CANAL de GIGNAC	1
de CARRIERES et MATERIAUX de CONSTRUCTION	1
Régie d'Electricité de GIGNAC	
COMITE REGIONAL LANGUEDOC-ROUSSILLON de CANOE-KAYAK	
BRL EXPLOITATION	
FEDERATION de l'HERAULT POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT LANGUEDOC-ROUSSILLON	
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATUREL	
COMITE DEPARTEMENTAL du TOURISME de l'HERAULT	
FC QUE CHOISIR	1_
TOTAL	

C/ Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Le Préfet de l'Hérault ou son représentant le chef de MISE 34 M. le Préfet Coordonnateur de bassin représenté par Mme la Directrice Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ou son représentant	
Mme la Directrice Régionale de la Jeunesse et des Sports ou son représentant	
Le Directeur régional de l'AFB ou son représentant	
Le Délégué régional de l'AGENCE de l'EAU ou son représentant	
Le Président du conseil d'administration du Parc National des Cévennes ou son représentant	
TOTAL	

<u>ARTICLE 2 – AFFICHAGE ET PUBLICITÉ</u>

Le présent arrêté sera affiché dans les communes du périmètre du SAGE Hérault. Il sera publié :

- sur le site Internet de la préfecture
- au recueil des actes administratifs,
- par la structure de gestion SMBFH, sur le site internet gesteau : http://www.gesteau.eaufrance.fr

ARTICLE 3 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 – EXÉCUTION

Le Secrétaire Général de la préfecture, Le Directeur départemental des territoires et de la mer, les membres de la Commission Locale de l'Eau, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 2°7 OCT. 2017 Pour le Préfet

Par délégation, L'Adjoint au Chef de Service Eau-Risques-Nature

Eric MUTIN